



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.

Toute demande sujette aux PIIA est évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et par le Conseil municipal, voir section 4.

Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.

**DEMANDE DE PERMIS
DE LOTISSEMENT**

NO. DEMANDE : _____

NO. PERMIS : _____

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

Propriétaire Exécutant des travaux

Autre : _____

Requérant Exécutant des travaux

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

RBQ : _____

NEQ : _____

SECTION 2 : EMPLACEMENT

Matricule : _____

Cadastre du Québec : _____

Zone : _____

Lot(s) : _____

Est-ce un terrain riverain à un lac / cours d'eau ou milieu humide? Oui ____ Non ____

SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

En quoi consiste l'opération cadastrale ? _____

Nombre de lot(s) créé(s) : _____ Nombre de lot(s) supprimé(s) : _____
Ancien cadastre : _____
Nouveau cadastre : _____

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

Tout projet d'opération cadastrale dont le nombre de lots à former est égal ou inférieur à quatre (4) et n'implique pas l'ouverture d'une ou de plusieurs nouvelles rues publiques ou privées doit contenir :

1. Les noms, adresse et numéro de téléphone du propriétaire-requérant ou de son mandataire;
2. Une procuration du propriétaire du terrain (lot) sur lequel s'effectue l'opération cadastrale;
3. Le plan de l'opération cadastrale projetée, présenté en trois (3) exemplaires, à l'échelle 1 : 1000 ou plus grande et qui inclut les informations suivantes :
 - a) l'identification cadastrale et les limites des lots adjacents;
 - b) la localisation des voies publiques ou privées, les droits de passages et les servitudes existantes ou proposées, s'il y a lieu;
 - c) l'emplacement approximatif des réseaux de téléphone et d'électricité;
 - d) l'emplacement des bâtiments existants et leurs marges, avant et après l'opération cadastrale;
 - e) l'utilisation du sol actuelle sur le site et sur tout terrain adjacent que couvre le plan;
 - f) la localisation des lacs, des cours d'eau, la ligne des hautes eaux, les marécages et les milieux humides, s'il y a lieu;
 - g) les dimensions et la superficie du ou des lots existants et projetés;
 - h) la date de préparation du plan, le titre, le nord astronomique, l'échelle utilisée et l'identification du professionnel ayant préparé le plan;
4. Une copie du ou des actes enregistrés pertinents décrivant les tenants et aboutissants du terrain faisant l'objet de la demande de permis de lotissement;
5. frais d'étude de la demande.

Tout projet d'opération cadastrale dont le nombre de lots à former est supérieur à quatre (4) ou qui implique l'ouverture d'une ou de plusieurs nouvelles rues publiques ou privées doit être faite sous forme de plan image qui doit conclure :

1. les documents exigés ci-dessus;
2. une présentation des professionnels qui inclut leurs mandats et leurs objectifs spécifiques;
3. une description détaillée du milieu naturel avoisinant (végétation, type de sol, milieu hydrique, topographie);
4. un plan de localisation exécuté à une échelle d'au moins 1 :10 000 montrant le territoire environnant et la manière dont le territoire environnant et la manière dont le développement proposé y est intégré (affectations du sol, réseau routier, les limites municipales à proximité, etc.);
5. un plan image en trois (3) copies de l'ensemble de la propriété concernée, exécuté à une échelle d'au moins 1 : 1 000 et donnant les informations suivantes :
 - a. le relief du sol exprimé par des lignes de niveau d'au plus 1 m d'intervalle.
6. une description détaillée des principales caractéristiques du projet (le zonage projeté, le tracé des voies de circulation existantes et projetées, la localisation des usages projetés);
7. l'emplacement, la superficie et les dimensions approximatives des terrains du projet de lotissement devant être cédés gratuitement pour fins de par cet de terrain de jeux;
8. un tableau donnant la superficie de terrain affectée à chaque usage et leur rapport avec la superficie totale du terrain;

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

9. l'échéancier ainsi que les investissements prévus pour les différentes phases des travaux prévus;
10. un plan d'ensemble indiquant les servitudes, les structures et services publics existants et projetés ainsi que les phases de développement du projet;
11. l'implantation des bâtiments existants, s'il y a lieu;
12. des esquisses architecturales des bâtiments et constructions projetés;
13. les différentes phases de développement, s'il y a lieu;
14. les documents relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé, s'il y a lieu.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'APPROBATION DE TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR TOUT PROJET COMPRENANT UN NOUVEAU PROJET DE RUE

Comme condition préalable au dépôt pour étude par le Comité consultatif d'urbanisme d'un projet de lotissement visé par l'article 4.4.1 du règlement, le fonctionnaire désigné doit obtenir un rapport d'évaluation dudit projet rédigé par le Service de sécurité incendie le desservant. Ledit rapport doit au moins traiter les éléments suivants :

1. la circulation des véhicules du service des incendies dans le réseau routier proposé, ainsi que dans les allées privées, en considérant la géométrie, la pente, les distances et tout autre élément pertinent;
2. les recommandations pertinentes pour améliorer, s'il y a lieu, la protection contre les incendies sur lesite du projet.

SECTION 4 : LES INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-006 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

Demande assujettie :

- *La subdivision d'un terrain, applicable aux zones visées par les PIIA-02 – Sommets et versants de montagnes et PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- *La construction d'un nouveau bâtiment ;*
- *Tout agrandissement d'un bâtiment existant ;*
- *La coupe d'arbre(s), applicable aux zones visées par le PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- *L'implantation et la modification d'une enseigne ;*
- *Tout ouvrage ayant un impact sur l'aspect visuel extérieur, notamment, l'aménagement paysager, implantation du réseau électrique, remblais, déblais, clôture, muret, piscine, spa, équipement mécanique fixe.*

Documents requis pour l'étude de la demande :

Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être présentée en trois (3) exemplaires papier et **un (1) exemplaire informatique** au fonctionnaire désigné et doit comprendre l'information et les documents suivants en plus des documents requis au règlement sur les permis et certificats.

- Le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
- Le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents ;
- L'identification cadastrale du ou des terrains existants, les dimensions et les superficies ;
- La date, le titre, le nord géométrique et l'échelle des plans ;
- Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, espace boisé, etc.), s'il y a lieu ;
- Tout autre document exigé par le présent règlement.
- Le plan de morcellement ou d'implantation d'une nouvelle construction ;
- L'état actuel du terrain et l'aménagement qui en est projeté ;
- Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté ou une photographie du bâtiment existant selon le cas ;
- Des photographies illustrant la relation entre les bâtiments projetés et ceux avoisinants, s'il y a lieu ;
- L'échantillon des matériaux de revêtement utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs, dans le cas d'un bâtiment projeté ou d'un bâtiment dont on modifie le revêtement extérieur ;
- Un plan d'aménagement forêt-faune, pour les ouvrages dans la zone Va-17 soumis au PIIA-03 ;
- Tout autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Frais de la demande; 100 \$ pour chacun des lots faisant l'objet d'une opération cadastrale
 200 \$ pour chacun des lots pour un projet de plus de 25 lots

(non remboursable).

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents et renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.